

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2019 RESULTATS DES VOTES

L'an deux mille dix-neuf et le sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville- La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 30 octobre 2019

Présents : Jean-Luc ANNEQUIN, André BEJUIT, Patrick BELMONT, Hélène BERTHET-BIZOT, François BOUCLY, Richard BRELET, Christophe BROCHARD, Jean-Claude CARRE, Daniel CEZARD, Monique CHABERT, Thierry CLEYET-MAREL, Raymond COQUET, Nour-Eddine DEGHA, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Christophe DUVERNE, Emmanuel EGLAINE, Marie-Christine FRACHON, Didier FREMY, Jean-Charles GALLET, Michel GALLICE, Jacques GARNIER, Marie-Agnès GONIN, Sébastien GUEUGNOT, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Gilbert JOYE, Gilles LEHMANN, Emmanuel LIMOUZIN (à son arrivée à 19h05), Jean-Pierre LOVET, Roger MARCEL, Joëlle MARTIN, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILAUD-TIRARD, Daniel RABATEL (avant son départ à 20h21), Rémy RABATEL, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Alain RICHIT, Pierre ROUSSET, Michel SERRANO, Monique SOULIER, Thérèse TISSERAND, Marie-Agnès TOURNON, Christian VIEUX-MELCHIOR, Daniel VITTE, Gérard VITTE.

Excusés/absents :

Frédéric BARBIER, Benjamin GASTALDELLO, Delphine GIRERD, Emmanuel LIMOUZIN (avant son arrivée à 19h05) Solange MASCLAU, Fabien RAJON, Julien VENTURA.

Max GAUTHIER est remplacé par Gilles LEHMANN, Véronique SEYCHELLES est remplacée par Jean-Claude CARRE.

Pouvoirs :

Jean ANDRE donne pouvoir à Roger MARCEL, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Jean-Luc ANNEQUIN, Vincent DURAND donne pouvoir à Claire DURAND, Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Eric PHILIPPE donne pouvoir à Michel SERRANO, Daniel RABATEL donne pouvoir à Marie-Agnès TOURNON (à son départ à 20h21), Yvonne RATEAU donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL.

## A l'ordre du jour :

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

### PROCES VERBAUX

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 23 mai 2019

**- Adopté à l'unanimité**

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 4 juillet 2019

**- Adopté à l'unanimité**

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 5 septembre 2019

**- Adopté à l'unanimité**

## 1. DIRECTION GENERALE

### Développement durable

1.1 (972-2019-269) Approbation de la stratégie climat-air-énergie 2020-2025 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et demande de labellisation CAP Cit'ergie - **Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Magali GUILLOT, Présidente*

Il s'agit d'approuver la stratégie air-climat-énergie et les objectifs associés, ainsi que le plan d'actions air-climat-énergie 2020-2026

**Arrivée d'Emmanuel LIMOUZIN à 19H05 (le quorum est modifié)**

### Stratégie et prospective durable

1.2 (973-2019-270) Convention de partenariat d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, Enedis et TE38 - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Charles GALLET, Vice-président en charge de la stratégie durable et prospective*

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial entre la Communauté de communes Les Vas du Dauphiné, ENEDIS et TE38.

## 2. RESSOURCES

### Finances

2.1 (974-2019-271) Politique de solidarité : mise en place d'une dotation de solidarité communautaire à compter de 2020 - **Adopté à la majorité absolue (49 pour, 2 oppositions, 5 abstentions)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*  
Il s'agit de décider de fixer la dotation de solidarité communautaire totale à 680 000 € pour 2020, selon l'enveloppe définie et selon les modalités indiquées, de décider d'appliquer les critères de répartition tels que définis et d'attribuer le montant par commune en découlant.

2.2 (975-2019-272) Politique de solidarité : mise en place d'un règlement des fonds de concours à compter de 2020

#### DEMANDE DE MODIFICATION

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité, la modification apportée avant de procéder au vote du présent projet :

**Adopté à la majorité absolue (52 pour, 2 oppositions, 2 abstentions)**

*Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations*

Il s'agit de décider de voter le règlement des fonds de concours à compter de 2020,

### Patrimoine communautaire

2.3 (976-2019-273) Désaffectation et déclassement du domaine public du tènement immobilier (bâtiment d'activité et appartement) sur les lots cadastrés AC0193-AC0194 et cession à l'entreprise MERMET, sur la commune de Montrevel - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de constater préalablement la désaffectation du domaine public de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné du tènement immobilier, qui se situe au 22 Montée du Plan à Montrevel (38257), sur les parcelles AC0193 et AC0194, pour une surface totale de 4796 m<sup>2</sup> environ, d'approuver son déclassement du domaine public afin de l'incorporer dans le domaine privé de la Collectivité, d'accepter la cession de l'ensemble immobilier (en l'état des servitudes existantes), pour un montant de 350 000 € HT.

2.4 (977-2019-274) Réalisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la commune de La Tour du Pin - Approbation de l'Avant-Projet Définitif et autorisation de signature du Permis de Construire- **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de valider l'avant-projet définitif de l'opération pour un montant de 1 040 600 euros HT et d'arrêter la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 106 400 euros HT.

### 3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### Développement économique

3.1 (978-2019-275) Modification du règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier des entreprises

##### **DEMANDE DE MODIFICATION**

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité, la modification apportée avant de procéder au vote du présent projet :

**Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de valider la modification du règlement d'intervention et d'autoriser la Présidente, à signer le règlement afférent.

3.2 (979-2019-276) Aide à l'immobilier d'entreprise - 4J Chaudronnerie

##### **DEMANDE DE MODIFICATION**

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité, la modification apportée avant de procéder au vote du présent projet :

**Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'attribuer une aide à l'immobilier à l'entreprise 4J Chaudronnerie d'un montant de 50 000 € HT maximum représentant 10% du coût, de ce projet immobilier, plafonné à 500 000 € HT.

3.3 (980-2019-277) Versement de subventions aux entreprises de l'économie de proximité - FISAC VDD/AURA TPE - **Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'approuver le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises de proximité.

3.4 (981-2019-278) Octroi de subventions aux entreprises de l'économie de proximité - AURA TPE/VDD pour Comptoir de Campagne - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Idem.

3.5 (982-2019-279) Subvention au Groupement des Entreprises du Canton de la Tour pour l'année 2019 - **Adopté à la majorité absolue (55 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de donner un avis favorable au versement d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € au Groupement des Entreprises du Canton de La Tour au titre de l'année 2019.

3.6 (983-2019-280) Validation du règlement intérieur de la pépinière d'entreprises Le Cap - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de valider le règlement intérieur de la pépinière d'entreprises Le Cap et de dire que toute entreprise résidente devra être signataire du bail de location et du règlement intérieur.

3.7 (984-2019-281) Validation du règlement intérieur de l'espace de travail partagé au sein de la pépinière d'entreprises Le Cap - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit de valider le règlement intérieur de l'espace de travail partagé au sein de la Pépinière d'entreprises Le Cap et de dire que chaque bénéficiaire de l'espace de travail partagé sera signataire de la convention d'occupation et du règlement intérieur, afin de disposer d'un accès à l'espace collaboratif, au sein de la Pépinière Le Cap.

3.8 (985-2019-282) Développement de la plateforme e-commerce « En bas de ma rue » avec la CCI Nord Isère - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Gérard VITTE, Vice-président en charge du développement économique, de l'urbanisme et du patrimoine communautaire*

Il s'agit d'approuver la participation financière de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné dans le dispositif présenté à hauteur de 3 500 € HT sur l'exercice 2020.

## **DEMANDE DE MODIFICATION COMPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR**

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité, les modifications à apporter à l'ordre du jour :

**Projet de délibération n° 3.11** Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Chimilin concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - PROJET DE DELIBERATION REPORTE

**Projet de délibération n° 3.13** Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint Jean d'Avelanne concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - PROJET DE DELIBERATION REPORTE

**Départ de Daniel RABATEL à 20h21 (qui donne son pouvoir à Marie-Agnès TOURNON)**

## Aménagement du territoire, mobilités, zones d'activité

3.9 (986-2019-283) Méthanisation : ajustement des modalités juridiques du partenariat avec Cap Vert Bio Energie - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 2 abstentions)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit d'enteriner le dispositif tel que voté le 26 septembre 2019 et tel que précisé, ainsi que les conditions financières afférentes, au vu du bilan de la zone PIDA annexé.

3.10 (987-2019-284) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Biol concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Il s'agit de valider la convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Biol concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire.

**PROJET 3.11 Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Chimilin concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - REPORTE**

3.12 (988-2019-285) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Dolomieu concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Idem.

**3.13 Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint Jean d'Avelanne concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - REPORTE**

3.14 (989-2019-286) Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Val de Virieu concernant la prestation de service déneigement des voiries d'intérêt communautaire - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des mobilités et des zones d'activité*

Idem.

## Tourisme

3.15 (990-2019-287) Tarifs boutique/billetterie de l'Office de Tourisme des Vals du Dauphiné - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit d'approuver les tarifs de la boutique de l'Office de Tourisme des Vals du Dauphiné.

## 4. VIE LOCALE

### Culture, sport

4.1 (991-2019-288) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la politique de lecture publique 2020 dans le cadre du réseau des médiathèques - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul PAGET, Vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport*

Il s'agit de valider le dépôt des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère.

### Petite enfance, enfance, jeunesse, services au public

4.2 (992-2019-289) PETITE ENFANCE - Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Multi Accueil « Les pieds dans l'herbe » de Chimilin - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public*

Il s'agit de valider le projet d'aménagements et d'acquisition de matériel pour le Multi Accueil « Les pieds dans l'herbe » de Chimilin, ainsi que le plan de financement de l'opération.

4.3 (993-2019-290) PETITE ENFANCE - Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Multi Accueil « Les P'tits Loups des Vallons » de La Tour du Pin - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public*

Il s'agit de valider le projet d'acquisition de logiciel et matériel pour le Multi Accueil « Les P'tits Loups des Vallons » de La tour du Pin, ainsi que le plan de financement de l'opération.

4.4 (994-2019-291) ENFANCE - Demande de versement du solde de la subvention 2018 pour les centres de loisirs associatifs - annule et remplace la délibération n°873-2019-170 du 23 mai 2019 - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des services au public*

Il s'agit de décider de procéder à l'annulation de la délibération n°873-2019-170 du 23 mai 2019 relative à la demande de versement du solde de la subvention 2018 pour les centres de loisirs associatifs et de la remplacer par la présente et également de décider de verser le solde de la subvention portant sur l'exercice 2018 aux quatre associations précitées.

## 5. SERVICES TECHNIQUES

### Développement durable opérationnel – Environnement

5.1 (995-2019-292) Validation du Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de « l'Étang des Nénuphars - SL 017 » sur la commune de Romagnieu - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 2 abstentions)**

*Rapport de Roger MARCEL, Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture*

Il s'agit de valider le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible « Etang des Nénuphars » 2020-2029 et le budget associé.

5.2 (996-2019-293) Validation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du « Marais de la Tour - SL 203 » sur les communes de Cessieu, Rochetoirin et Saint Jean de Soudain - **Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 2 abstentions)**

Rapport de Roger MARCEL, Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture

Il s'agit de valider le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible « Marais de la Tour » 2020-2024 et le budget associé.

### **Eau, assainissement, prévention des risques inondation**

5.3 (997-2019-294) Approbation du plan d'actions de réduction des pertes en eau du réseau de distribution d'eau potable 2019-2020 - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication, en raison de l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver le plan d'actions de réduction des pertes en eau du réseau de distribution d'eau potable 2019-2020

5.4 (998-2019-295) Mutualisation d'un poste d'animateur agricole captage prioritaire - annule et remplace la délibération n°946-2019-243 - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication, en raison de l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver la démarche de mutualisation d'un poste d'animateur agricole sur les captages prioritaires.

5.5 (999-2019-296) Avenant à la convention de mutualisation du poste d'animateur captage prioritaire - annule et remplace la délibération n°947-2019-244 - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication, en raison de l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver l'avenant à la convention de mutualisation d'un poste d'animateur sur les captages prioritaires.

5.6 (1000-2019-297) Modification des statuts du SIAGA pour sa transformation en EPAGE - **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication, en raison de l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des risques inondation*

Il s'agit d'approuver la transformation du SIAGA en EPAGE et de valider les nouveaux statuts révisés tels qu'adoptés par le conseil syndical du SIAGA, le 19 septembre 2019.

## Habitat

5.7 (1001-2019-298) Demande de contribution 2019 à l'Agence Départementale d'Information Logement de l'Isère (ADIL)- **Adopté à la majorité absolue (56 pour, 0 opposition, 0 abstention)**  
*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication, en raison de l'absence de Benjamin GASTALDELLO, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit de donner un avis favorable pour l'attribution du montant correspondant à la contribution 2019 pour l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL).

5.8 (1002-2019-299) Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 32 logements à Chimilin par la Société Dauphinoise pour l'Habitat - **Adopté à la majorité absolue (55 pour, 1 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration générale, des relations aux communes et de la communication, en raison de l'absence de Benjamin GASTALDELLO, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total du projet, soit 430 938,60 euros pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 718 231,00 euros et de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h15